

MAIRIE de L'EPINE (05700)

PROCES-VERBAL des délibérations et compte rendu de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2025

Affichage

23/06/2025

Date de convocation : 12/05/2025

Date d'affichage : 12/05/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Absent : 1 Excusé : 0 Suffrages exprimés : 10 Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille vingt-cinq le seize du mois de mai à 20h30, le Conseil Municipal de ladite Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunions de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELAUP Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames PECH Martine, PUIG Marie-Elise, RICHAUD Marie-Christine, VIAL Violette et Messieurs ALLIER Jérémie, AUBERIC André, DELAUP Luc, GERMAIN Patrick, LOUIS-PALLUEL Alain et MEYNAUD Damien

Etais excusé : -

Etais absent : Monsieur BONFILS Lucien

Le Maire remercie tous les membres présents et constate le quorum pour débuter l'ordre du jour de la séance ordinaire.

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour de cette séance :

- Désignation du (ou de la) secrétaire de séance
- Procès-verbal et compte rendu de la séance ordinaire du 11 avril 2025
- Autorisation de signature d'une convention de natation scolaire 2025 avec la mairie de LARAGNE
- Répartition des charges de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2023-2024
- Organisation du chantier de réfection des réseaux dans le village
- Modification de la montée de l'église (moitié escaliers, moitié rampe d'accès PMR)
- Travaux sur chemin de Clamorand
- Vote des subventions aux associations pour 2025
- Questions et informations diverses

1. Désignation du (ou de la) secrétaire de séance

Monsieur Alain LOUIS-PALLUEL est désigné par le Maire pour tenir cette fonction. Le Maire le remercie.

Avant de prendre l'ordre du jour, le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'y ajouter plusieurs points :

- Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance
- Décision modificative budgétaire sur le Budget « C.C.A.S. »
- Décision modificative budgétaire sur le Budget « Eau et Assainissement »
- Participation financière à la Navette du Rosanais en 2025
- Nouveau Plan de financement Programme de travaux de voirie communale en 2025

Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents. Ces affaires seront traitées, comme il se doit, en fin de séance.

1. Approbation du procès-verbal et du compte rendu de la séance du 11 avril 2025

Le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le procès-verbal et le compte rendu de la séance ordinaire du 11 avril 2025. Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal et compte-rendu de séance à l'unanimité des membres présents.

2. Participation financière au projet d'école « plan d'aisance aquatique » pour l'année scolaire 2024-2025 - Convention 2025 avec la commune de LARAGNE-MONTEGLIN

Le Maire expose à l'Assemblée qu'à la fin de cette année scolaire 2024-2025, un projet d'école « plan d'aisance aquatique » sera réalisé. Il permettra de réaliser 8 séances de natation la semaine du 16 au 20 juin 2025, à raison de 2 séances par jour.

La mairie de LARAGNE facturera 40,00 € par élève de l'école élémentaire communale pour l'accès au bassin de baignade de la piscine municipale de LARAGNE, y compris les cours donnés par un maître nageur. Le transport des 30 élèves du RPI RIBEYRET/L'EPINE devrait coûter environ 1 200,00 €.

Entendu tout ceci, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de participer financièrement à ce projet d'école « plan d'aisance aquatique », au prorata du nombre d'élèves scolarisés à l'école de L'EPINE (14), soit à hauteur de 1 160,00 € (*600€ pour le transport scolaire + 560,00 € pour l'accès à la piscine*) ;
- Invite le Maire à signer la convention qui a été établie par la Mairie de LARAGNE-MONTEGLIN, pour la participation de la commune aux frais d'accès des 14 élèves de l'école élémentaire communale à la piscine municipale de LARAGNE.

3. Répartition intercommunale des charges de l'école - Année scolaire 2023-2024

Le Maire expose à l'Assemblée les critères de répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école communale, à répartir entre les communes de résidence des enfants qui l'ont fréquentée, au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Le Maire propose à l'Assemblée, dans la mesure où l'école de RIBEYRET fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) L'EPINE-RIBEYRET, de ne pas demander un remboursement de charges à la commune de RIBEYRET.

Le Maire précise à l'assemblée que pour l'année scolaire 2023-2024, le coût d'un élève, tel qu'il résulte du compte administratif 2024, est de 2 002,29 €. Ce montant prend en compte les frais de téléphone et d'Internet, les salaires bruts et les charges patronales concernant le personnel affecté à la garderie périscolaire et à l'entretien des locaux scolaires, les frais de chauffage et d'électricité de l'école et de la salle d'activité et les frais de fournitures scolaires. Le Maire propose à l'Assemblée :

- de demander le remboursement de la somme figurant au tableau ci-joint, aux communes de VAL D'OULE et de MONTJAY.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition du Maire ;
- **Accepte** que le coût d'un élève soit établi à **2 002,29 €**, pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- **Invite** le Maire à solliciter des communes de VAL D'OULE et de MONTJAY le remboursement des charges de fonctionnement de l'école communale afférentes à l'année scolaire 2023-2024, au prorata du nombre d'enfants scolarisés à l'école de L'EPINE (*1 enfant de la Commune de Val d'Oule et 1 enfant de la Commune de MONTJAY*), telles qu'elles apparaissent dans les documents annexés à la présente délibération.

4. Organisation du chantier de réfection des réseaux dans le village

Le chantier doit reprendre, en principe, le 19 mai prochain. Il se pose la question des gravats et du lieu de leur dépôt provisoire (à côté de la chapelle ou sur l'aire des pruniers). Le conseil municipal valide cette solution.

5. Modification de la montée de l'église (moitié escaliers, moitié rampe d'accès pour les poussettes et les personnes âgées)

Chaque membre du conseiller municipal est invité à donner son avis. Une rampe d'accès ne peut être réalisée pour les PMR et les fauteuils roulants, en raison de la forte pente (33 %). Il se pose la question du transport des cercueils jusqu'à l'église et de l'étroitesse de cette montée. Il faut donc attendre la simulation qui sera faite par le maître d'œuvre des travaux. S'il est réalisé un escalier de 45 cm de chaque côté avec rampe d'accès centrale, le coût financier risque d'être plus important.

6. Travaux sur chemin de Clamorand

La nouvelle propriétaire du quartier (ex-propriété de Robin BOYER) a fait une réclamation concernant l'état du chemin de Clamorand et suggère de modifier le sens des bus et de mettre des enrochements supplémentaires. Le Maire propose qu'un passage à gué soit réalisé et que les rochers d'en haut soient bétonnés. Il demandera un nouveau devis à la SAS POLDER, avec visite du chantier. Suite à l'intervention de Lucien BONFILS, le chemin est de nouveau praticable.

7. Vote des subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répartir la somme de 4 732,80 € aux personnes privées (associations) pour l'année 2025, de la façon suivante :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Serres :	250,00 €
- Association « Au Fil du Temps » (S.S.I.A.D.) :	350,00 €
- Association « Les Jardins des Ophéliades » :	100,00 €
- Foyer socio-éducatif du Collège de Serres :	200,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Serres :	150,00 €
- Union Sportive VEYNES-SERRES Football	50,00 €
- Association « ADMR » de SERRES	350,00 €
- Fonds de Solidarité Logement	82,80 €
- Foyer Rural de L'Epine	800,00 €
- Association « Les Peintres à L'Epine »	800,00 €
- Comité des Fêtes de L'Epine	800,00 €
- USEP Secteur Serres Buëch (USSB)	50,00 €
- Association « La Petite Boule de L'Epine »	400,00 €
- Les Restaurants du cœur	50,00 €
- La Croix Rouge Française Unité Locale du Buëch	50,00 €
- Le Chemin solidaire - Promotion «le don de soi»	50,00 €
- Down Hill Rhône Alpes	100,00 €
- Groupe de Secours Catastrophe Français	100,00 € ☺

TOTAL : 4 732,80 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition de répartition des subventions aux associations pour l'année 2025, proposée par Monsieur le Maire, telle que décrite ci-dessus et le charge des formalités nécessaires au bon déroulement des opérations de versement desdites subventions.

8. Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu l'article 452-42 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivité territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,

Vu la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° D2024-22112024-15 du 22 novembre 2024 portant adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance,

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et l'intérêt pour la commune de L'EPINE de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide

Article 1 : D'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer l'avenant de convention (*tel qu'il est annexé à la présente délibération*) et tout acte en découlant.

9. Décision modificative budgétaire n°01 sur le Budget annexe CCAS 2025 - Anomalie sur chapitre budgétaire

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame la trésorière du service de gestion comptable de Sisteron a signalé une anomalie sur le budget annexe CCAS, à corriger par une décision modificative budgétaire. En effet, les provisions ont été prévues au chapitre 042 dans le document budgétaire, alors qu'elles relèvent du chapitre 68.

Le réajustement du compte 681 "Dotations aux amortissements et provisions charges de fonctionnement" est le suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-309.00	
681 (68)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	309.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette décision modificative budgétaire, afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement rapidement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de voter la décision modificative budgétaire telle que présentée par le Maire, pour réajuster le compte 681 "Dotations aux amortissements et provisions charges de fonctionnement sur le budget annexe CCAS 2025.

10. Décision modificative budgétaire sur le budget annexe "Eau" 2025 pour rétablir l'équilibre réel du budget

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture a effectué un contrôle de l'équilibre réel du budget annexe "Eau et assainissement" 2025. Pour rétablir cet équilibre réel (ressources propres devant couvrir le capital de la dette), il est nécessaire d'approuver la décision modificative budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	6840.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-3840.00	
618	Divers	-1000.00	
6226	Honoraires	-2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - Opér. N° 10	Installat°, matériel et outillage techni	6840.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		6840.00
TOTAL :		6840.00	6840.00
TOTAL :		6840.00	6840.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus par le Maire.

11. Participation aux frais du service d'accompagnement « la Navette du Rosanais », en 2025

Le Maire rappelle à l'Assemblée ce qui suit.

Les communes autour de ROSANS sont invitées à participer financièrement aux frais du service d'accompagnement « la navette du Rosanais », qui existe depuis plusieurs années. Une part fixe annuelle forfaitaire de 500,00 € et une part variable calculée à partir du bilan de l'exercice, au prorata du nombre de tickets vendus aux habitants des communes concernées sont demandées par la Mairie de ROSANS. Cette participation financière doit prendre la forme d'une convention élaborée par la Mairie de ROSANS.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de participation des communes aux frais de la navette du rosanais afférente à l'année 2025, ainsi que du bilan de l'année 2024. Ce service de la Mairie de ROSANS s'occupe de la prise de rendez-vous et du transport des personnes âgées le plus souvent à SERRES, à LARAGNE, à LA ROCHE DES ARNAUDS, à VEYNES, REMUZAT ou à NYONS.

Le Maire propose à l'Assemblée de participer, comme en 2023 et en 2024, aux frais de la navette du Rosanais, en 2025.

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents* :

- Décide de participer financièrement, en 2025, aux frais du service d'accompagnement « la Navette du Rosanais » ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget communal 2025 ;
- Autorise le Maire à signer la convention année 2025, *telle qu'elle est annexée à la présente délibération* ;
- Invite le Maire à informer rapidement la population de la commune de l'existence de ce service.

12. Programme de travaux de voirie communale en 2025 – Nouveau Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° D2024-13122024-12 du 13 décembre 2024 afférente au programme de travaux de voirie communale en 2025 et aux demandes de subvention.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a sollicité des demandes de concours financiers auprès de l'Etat, *au titre de la D.E.T.R. 2025*, pour un montant de 30 503,70 € (30 % d'une dépense prévisionnelle de 101 679,00 € H.T.) d'une part, et du Département, *au titre de l'Enveloppe cantonale 2025 pour la voirie communale*, pour un montant de 30 503,70 € H.T..

Il rappelle à l'Assemblée la délibération n° D2025-07032025-04 du 07 mars 2025 afférente au programme de travaux de voirie communale en 2025 et au plan de financement.

Il expose à l'Assemblée que le service instructeur des demandes d'aides financières départementales a alerté la commune sur le fait que la D.E.T.R. 2025 ne lui serait pas allouée en 2025 pour le projet de travaux de réfection sur plusieurs voies communales du village. Le service instructeur du Département a conseillé de demander la clôture du dossier tel qu'il a été déposé en ligne et d'en redéposer un nouveau, en sollicitant le Conseil Départemental à hauteur de 50 % du coût des travaux de voirie communale, sur l'enveloppe cantonale 2025, au vu de la réponse du co-financeur (l'Etat).

Monsieur le Maire propose donc le nouveau plan de financement suivant pour ce projet de travaux de réfection de plusieurs voies communales (Place du Portail, Montée des Aires, Rue sous ville et Entrée de la Grand Rue) :

DEPENSES		RECETTES	
Projet de travaux de Réfection du revêtement de plusieurs voies communales (Place du Portail, Montée des Aires et Rue Sous Ville) Total H.T. du devis établi par la Société ROUTIERE DU MIDI	43 719,00 €	Subvention du Département Sollicitée au titre de l'enveloppe Cantonale 2025 pour la voirie Communale (<i>50 % du montant H.T. des travaux</i>)	50 839,50 €
Projet de travaux d'aménagement de surface de l'Entrée de la Grand Rue TOTAL H.T. du devis de la SAS POLDER	57 960,00 €		
TOTAL H.T. du programme de travaux de voirie 2025	101 679,00 €	Autofinancement (50 %)	50 839,50 €
T.V.A. 20 %	20 335,80 €	Autofinancement T.V.A.	20 335,80 €
TOTAL DEPENSES T.T.C.	122 014,80 €	TOTAL RECETTES TTC	122 014,80 €

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le nouveau plan de financement proposé par Monsieur le Maire pour le projet de travaux de réfection de plusieurs voies communales (Place du Portail, Montée des Aires, Rue sous ville et Entrée de la Grand Rue) ;
- Invite Monsieur le Maire à déposer rapidement un nouveau dossier de demande de subvention départementale, à l'appui de la présente délibération.

13. Questions et informations diverses

- **Chantier de l'A.E.P. du quartier du Moulin** : le panneau de chantier sera posé prochainement par l'entreprise POLDER.
- **Résultats d'analyses de l'eau de La Villette** : Ils étaient conformes à la date du 18 mars 2025.
- **Analyses du réseau A.E.P. de La Villette** : 4 analyses seront réalisées en juin, juillet, août et septembre 2025 pour vérifier s'il y a du PVC dans les canalisations (demande de l'A.R.S.).
- **Personnes intéressées par un terrain aux Grandes Pièces** : c'est un couple de retraités. Toutefois, à ce jour les parcelles communales ne sont pas découpées et, au vu de l'évolution règlementaire (SCoT du Sisteronais Buëch), il ne serait pas possible de vendre un terrain d'une trop grande superficie. Cette affaire est donc ajournée.
- **Contrat de rivière Buëch** : la commune a reçu un courrier du SMIGIBA. Ce syndicat est sur le point de finaliser le programme d'actions du contrat de rivière Buëch, qui sera mis en œuvre de 2026 à 2031. Il comprend un volet consacré à la gestion de la ressource en eau et à l'amélioration de la qualité des eaux. Le SMIGIBA souhaite savoir si la commune a des projets d'études et des travaux dans le domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable (Schéma directeur d'assainissement en projet, schéma directeur d'eau potable en projet, travaux d'assainissement en projet, travaux d'alimentation en eau potable en projet). L'inscription des projets communaux au contrat de rivière Buëch assurerait un traitement préférentiel du dossier communal par l'Agence de l'Eau.
- **Concertation territoriale sur les inégalités d'accès à un médecin et aux soins** : La commune a reçu un courrier de Marie-José ALLEMAND, Députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes Alpes, qui demande à ce que des interrogations, les difficultés et des propositions sur le sujet lui soient apportées avant le 19 mai prochain.
- **Appartement vacant aux Grandes Pièces** : la commune a reçu plusieurs candidatures de personnes retraitées, ainsi que celle d'une dame seule avec un enfant scolarisé en classe de maternelle. Le Maire propose à l'assemblée de réunir le CCAS et d'attribuer le logement à la dame avec enfant.
- **Inauguration des parcs solaires de Ribeyret et de L'Epine** : Elle aura lieu à partir de 10h00 à Ribeyret le 06 juin prochain.

- **Tournoi/concours de pétanque organisé par l'école**: Il aura lieu le 1^{er} juillet prochain. Ce sera la fête de l'école.
- **Festival « Sport Environnement et Santé »**: Organisé par la C.C.S.B., il aura lieu à la Germanette le 22 juin prochain. Il y aura un départ à vélo de L'Epine.
- **Demande d'aménagement du haut du chemin communal de La Villette**: Plusieurs administrées riveraines de ce chemin se plaignent de l'accès difficile, voire dangereux à leurs maisons. Elles souhaiteraient que la commune trouve des solutions pour améliorer le revêtement de ce chemin, pour permettre notamment l'accès à un fauteuil roulant. Le Maire va solliciter un devis pour le rajout de gravier et le compactage sur le chemin de La Villette, mais aussi sur le chemin de Ratière (plainte d'administrés) et le chemin du Rosas (chemin fortement endommagé).
- **Dysfonctionnement du défibrillateur cardiaque**: A ce jour, l'entretien de cet équipement municipal incombe à l'agent des services techniques. En dépit du remplacement de la batterie, cet appareil ne fonctionne plus. Un devis va être sollicité auprès de la société Cardiosecours pour le remplacement éventuel, la maintenance, mais aussi l'acquisition d'un autre défibrillateur cardiaque.
- **Réforme du mode de scrutin pour élections municipales de mars 2026**: Désormais, il y aura un scrutin proportionnel, y compris pour les communes de moins de 1 000 habitants. Les listes de candidats devront être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il ne sera plus possible de barrer des noms sur les listes, ni d'en rajouter.

En l'absence d'autres questions et informations diverses, la séance est levée à 23h15, autour du verre de l'amitié.

Rédigé le 20 juin 2025

Vu, le 20 juin 2025

Le Maire,

Luc DELAUP

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Luc DELAUP" written twice, once above and once below a diagonal line. This signature is placed over a circular official stamp. The stamp has a decorative border and contains the text "Mairie de L'EPINE" at the top and "HAUTES ALPES" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small illustration of a figure standing next to a building or monument.